



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DPATE

Le Recteur de la région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Considérant l'avis de la commission d'expert du jeudi 28 mai 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjoint technique de recherche et de formation de deuxième classe, au titre de l'année 2026 :

N°	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	MICHAUD Guedeline	LPO Raymond TARCY

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le recteur et en date du 05 juin 2026
Cayenne, le vendredi 05 juin 2026
Le secrétaire général adjoint
Directeur des Relations et des Ressources Humaines


Julien CAZENEUVE